



Les Assises du Parc naturel régional des Alpilles, un pas de plus vers la nouvelle Charte 2022-2037

Organisées à l'Agora à Maussane-les-Alpilles le 13 décembre 2019, les Assises du Parc naturel régional des Alpilles venaient marquer l'aboutissement d'une année de concertation et de consultation menée dans le cadre de la révision de la Charte du Parc.

Engagée en 2018 avec l'appui de la Région Sud, cette procédure a pour objectif de proposer un nouveau projet global de développement durable pour répondre aux multiples enjeux auxquels notre territoire doit faire face comme la pression foncière, l'évolution de l'agriculture moderne, le vieillissement démographique, la perte de biodiversité, la sur-fréquentation des espaces naturels et plus largement, répondre aux effets du changement climatique. Les 16 communes qui entourent le massif des Alpilles bénéficient depuis 2007 de ce label national qui permet de préserver des espaces ruraux habités reconnus pour leurs valeurs paysagères, naturelles et culturelles.

Le Parc des Alpilles a organisé en 2019 près de 150 réunions et sorties en lien avec la révision de la Charte afin de recueillir la parole des élus, des habitants et des partenaires. Commissions techniques, réunions politiques et publiques, groupes d'experts, sorties sur le terrain, enquête en ligne ont permis de réunir plus de 500 personnes et de récolter près de 400 contributions orales ou écrites.

L'ensemble de ces travaux a permis de construire progressivement la structure de la nouvelle Charte. Quatre grandes ambitions, déclinées ensuite en 13 orientations et enfin en 38 mesures concrètes ont été validées par les élus du Comité syndical les 2 mai, 16 juillet et 3 décembre 2019.

C'est ce sommaire de Charte, enrichi de propositions de déclinaisons dans chacune des thématiques abordées, que le syndicat mixte de gestion a souhaité présenter au plus grand nombre ce vendredi 13 décembre. D'abord de façon transversale en plénière en abordant les 4 grandes transitions auxquelles les Alpilles faisaient face : économique, écologique, énergétique et sociétale. L'après-midi a permis de rentrer dans le détail en permettant aux participants de s'exprimer sur les sujets qui leur tenaient le plus à cœur lors d'un World Café autour des orientations du projet de Charte.

Jean Mangion, Président du Parc des Alpilles a souhaité rappeler le niveau d'ambition du Parc et de ses élus dans son discours introductif en précisant que le projet de Charte « est bien plus qu'une simple actualisation de celle-ci, c'est un engagement, un nouveau souffle pour le territoire en résonance totale avec les enjeux de la planète, avec les enjeux propres à ce territoire des Alpilles, pour quasiment une nouvelle génération, puisque nous nous projetons déjà en 2037 » et que « ce projet est fort, nous l'avons voulu inspirant et motivant, quitte parfois à mettre la barre haute. »

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

Une belle réussite pour cette journée qui a rassemblé plus de 250 personnes particulièrement mobilisées pour l'avenir des Alpilles. Plus qu'un aboutissement de ce travail collectif et collaboratif, les Assises ont également permis d'engager le Parc dans une nouvelle phase de la révision de la Charte marquée par l'enrichissement du document, les consultations nationales et avis du Préfet de région, avant l'enquête publique en 2021 qui sera menée dans toutes les communes concernées, les 16 communes du Parc ainsi qu'Arles qui devrait intégrer le nouveau périmètre sur une petite partie de son territoire au sud du Parc, devenant ainsi « ville porte ».

A noter enfin, le déjeuner a été proposé par le collectif d'agriculteurs de Goût'Alpilles sous la forme d'un buffet fermier. Tartes salées, charcuterie, soupe de légumes de saison, fromage et glace au lait de chèvre et miel ont régalé les convives.

Chacun des participants est reparti en fin de journée avec un arbuste cadeau d'une essence méditerranéenne. Un geste symbolique pour témoigner de notre volonté et de notre motivation pour préserver la beauté et l'authenticité de ce territoire des Alpilles, à l'image de l'engagement de la Région Sud porté par la voix de Pascale Licari, Conseillère régionale qui a conclu la journée par ces mots « Parmi nos PNR, celui des Alpilles bénéficie bien sûr de toute l'attention et de tout le soutien qu'il mérite de la part de la Région (...) nous croyons qu'ils sont appelés à jouer plus que jamais un rôle absolument essentiel dans la transmission de notre patrimoine – notre plus grande richesse ! ».

Retrouvez les interventions de la journée sur www.parc-alpilles.fr, rubrique Charte 2022-2037
Retrouvez également les films réalisés par Alpilles TV « LES JEUNES et la Charte - Les défis des conseils de la jeunesse des Alpilles et sur la chaîne YouTube du Parc des Alpilles.

Plus d'infos sur le projet de Charte 2022-2036 : Marie-Laure Thao, chef de projet Révision de Charte : chef.projet.charte@parc-alpilles.fr / 04 90 90 44 00

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr